



Département du Gard
Commune de Gaujac
Liberté – Égalité – Fraternité

Gaujac, le 02 mars 2026

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 24 février 2026 -20h30
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : **Jeudi 19 février 2026**
Nombre de membres : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

L’an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : Mme Maria SEUBE, M. Ulric BELANGERE, Mme Catherine DUCHER, M. Robert MALKOWSKI, M. LADET Christian, Mme Roselyne COTONNEC, M. Dominique CANNAUD, Mme Corinne PLACE, Monsieur CARMINATI Martial, Mme AYRAL Mélanie, Monsieur Jean-Paul COSTE, Monsieur PICAL Bernard,

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : Néant

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : Mme Nathalie COSTE

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20 h30

Est élu secrétaire de séance : Mme AYRAL Mélanie

- 1 : Approbation du procès-verbal et des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2025**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE.

Le procès-verbal et les délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2025 a été approuvé à l’unanimité

- 1^{ère} Délibération : Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal à vocation unique dénommé « SIVU DE L’YEUSERAIE ».**
Rapporteur : Monsieur Christian LADET,

Par délibération N° 01-2026 D, le syndicat a modifié ses statuts, afin de mettre à jour son périmètre avec 15 communes membres dont Gaujac et le fonctionnement de ses assemblées avec un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délibération votée à l’unanimité



Gaujac, le 02 mars 2026

Département du Gard
Commune de Gaujac
Liberté – Égalité – Fraternité

3 **2^{ème} Délibération** : **Tableau des effectifs -Rapporteur** : Mme Maria SEUBE

a) Suppression du poste d'attaché territorial :

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal approuve la suppression du poste d'attaché principal. **Délibération votée à l'unanimité**

b) Création d'un poste d'agent de Maîtrise pour donner suite à promotion Interne :

Suite à l'arrêté N° 1/B 2025 – 107 du Centre de Gestion du Gard fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, Mme le Maire propose de créer le poste d'agent de maîtrise au 1^{er} mars 2026 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2026. La vacance d'emploi du grade d'agent de maîtrise sera faite auprès du Centre de Gestion du Gard.

Délibération votée à l'unanimité.

4 **3^{ème} Délibération** : **Avenant N° 1- Réalisation de mesures complémentaires visant à améliorer la sécurité des usagers et à réduire la vitesse de circulation dans le cadre de l'aménagement du chemin de Connaux – Chemin de la Cigalière. Rapporteur** : Mme Maria SEUBE

Il a été identifié que le chemin de la Cigalière est un axe sensible en raison de la vitesse excessive constatée, représentant un risque pour les usagers et les riverains. Ces travaux complémentaires constituent un besoin nouveau postérieur à la conclusion du marché initial, lié à la sécurité publique, et répondent à un enjeu. Des coussins berlinois en béton dispositifs reconnus par leur efficacité dans la modération de la vitesse tout en permettant le passage des véhicules de secours, transports en commun...ont été mis en place. L'impact financier est de 4.7 % du montant initial du marché et conformément aux dispositions de l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, cette modification est inférieure au seuil des 15 % applicable aux marchés de travaux et donc peut-être conclue sans remise en concurrence et ne modifie par la nature globale du marché.

Montant de l'avenant HT = 6 780 €

Montant de l'avenant TTC= 8 136 €

Délibération votée à l'unanimité.

5 **4^{ème} Délibération** : **Inscription au programme d'investissement du SMEG pour les travaux de « Dissimulation- Coordination - Voirie Impasse du Grand Treillas – Chemin de l'Argillier »** : Mme Maria SEUBE.

Madame le Maire informe l'assemblée que cette opération s'élève à **191 000 € HT soit 229 200 € TTC**. Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) et maître d'ouvrage pour le compte des communes adhérentes et qu'il convient donc d'inscrire ce projet au programme du SMEG et donc il est nécessaire d'inscrire les montants suivants dans les états financiers estimatifs du SMEG à savoir :



- ✓ 5500 € pour le réseau d'électricité 25-454 DIS,
- ✓ 63 600 € pour le réseau éclairage public 25-454 EPC,
- ✓ 33 600 € pour le réseau de génie civil Télécom 25-454 TEL

Par ailleurs, Mme le maire précise qu'au cas où ces projets seraient abandonnés à la demande de la commune, celle-ci devra obligatoirement prendre en charge les frais d'études dont le montant s'élèvent approximativement à :

- ✓ 1 260 € TTC pour le réseau d'électricité 25-454 DIS
- ✓ 594 € TTC pour le réseau d'éclairage public 25-454 -EPC
- ✓ 432 € TTC pour le réseau de génie civil Télécom – 25-454 TEL

Délibération votée à l'unanimité.

6 5^{ème} Délibération : **Demande d'aides financières et approbation du plan de financement pour les travaux de « désimperméabilisations » cours écoles élémentaire et maternelle - Rapporteur : Mme Maria SEUBE.**

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'imperméabilisation des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau. L'eau ne s'infiltrer plus, ruisselle, se charge en pollution et les volumes collectés dans les réseaux d'assainissement sont de plus en plus important entraînant des déversements d'eau usée non traitée dans les milieux naturels. Une eau de pluie qui ne s'infiltrer plus, ce sont aussi des nappes qui se rechargent moins dans des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau et que pour la réalisation de cette opération il convient de solliciter les aides des partenaires financiers et d'approuver le plan de financement comme suit

Montant global des travaux = 340 665, 21 € HT

PARTENAIRE FINANCIER	Taux de subvention	MONTANT SOLICITÉS
AGENCE DE L'EAU RMC	50 %	170 332.60 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 %	68 133.04 €
ETAT -DETR	5 %	17 033.26
REGION OCCITANIE	5 %	17 033.26
AUTOFINANCEMENT	20 %	68 133.05€

Observation : Mme AYRAL Mélanie, secrétaire de séance précise que ce projet a été présenté lors des vœux à la population et que pour autant il n'a pas été présenté au conseil municipal avant cette séance.

NB : Ce dossier a été vu lors du conseil d'école et présenté dans le cadre des informations du maire à l'assemblée municipale lors de la séance du 07 juillet 2025 (mention faite dans le procès-verbal du 07/07/2025).

Délibération votée à l'unanimité.



Gaujac, le 02 mars 2026

Département du Gard
Commune de Gaujac
Liberté – Égalité – Fraternité

7 6^{ème} Délibération : Demande d'aides financières et approbation du plan de financement pour les travaux VRD et sécurisation « Chemin du Grand Treillas et Chemin de l'Argillier » - Rapporteur : Mme Maria SEUBE.

Mme le Maire expose au conseil municipal :

- ✓ Que les objectifs de ces aménagements sont de : sécurisé la circulation des piétons et véhicules des usagers mais aussi de créer un réseau de collecte des eaux pluviales dont la compétence est assurée par l'Agglomération du Gard Rhodanien depuis le 1^{er} janvier 2020 (la loi NOTRe),
- ✓ Que l'étude hydraulique démontre bien les désordres par ruissellement tant sur l'impasse du Grand Treillas que sur le chemin de l'Argillier.
- ✓ Que cet avant-projet a été présenté aux riverains du « Chemin du Grand Treillas et chemin de l'argillier » le jeudi 19 février 2026,
- ✓ Qu'il convient d'arrêter l'avant-projet dont le montant prévisionnel HT est de **419 190.50 €**
- ✓ Qu'il convient d'approuver le plan de financement comme suit :

PARTENAIRES FINANCIERS	Taux de subvention	MONTANT SOLICITES
AGENCE DE L'EAU	40 %	167 676,20 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	30 %	125 757.15 €
ETAT -DETR	6,7127%	28 139.05 €
AGGLOMERATION – FONDS DE CONCOURS -2026	Plafond fixe	11 780 € + 2000 € de bonification total de 13 780 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	83 838.10 €

Délibération votée à la majorité : (Contre = 0 – Abstention = 1 – Pour 11)

8 7^{ème} Délibération : Fonds de concours 2026 : - Rapporteur : Mme Maria SEUBE.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) a acté les montants pour l'année 2026 des Fonds de concours alloués aux communes. Pour Gaujac le montant étant de **11 780 € + 2 000 € de bonification** (projet en faveur de la transition écologique). Proposition est faite d'inscrire ces fonds 2026 sur le projet d'aménagement du Grand Treillas et Chemin de l'Argillier.

Délibération votée à l'unanimité.

9 8^{ème} Délibération : Résiliation du contrat de Fortage « Carrières du Valloubier » du 30 novembre 2004 et son avenant N° 1 signé le 09 décembre 2005 à la demande de la Société Bétons Granulats Sylvestre. Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Par courrier en date du 5/11/2025 la société Bétons Granulats Sylvestre a demandé la résiliation de la convention de fortage et son avenant et ce conformément à l'article 11 de ladite convention, au motif de l'impossibilité d'exploitation du site confirmée par l'annulation définitive de l'autorisation préfectorale intervenue pour donner suite à la décision du Tribunal Administratif de NIMES le 7 mai 2010 et à la décision de la Cours d'Appel de MARSEILLE du 31 août 2007.



Cette demande fait suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le 04/11/2025 avec les représentantes de la SAS Bétons Granulats Sylvestre, l'ONF, Le comptable public assignataire des recettes communales, le cabinet Territoire Avocats, la représentante gestionnaire des concessions ONF et la commune.

La SAS Bétons Granulats Sylvestre n'exploitant le site, n'a donc pas versée à la commune les sommes dues sur trois années et ce malgré l'émission des titres exécutoires par la commune. Le comptable public n'ayant pas lancé les poursuites de non-paiement, il convient d'annuler les titres de recettes. Cependant la SAS Bétons Granulats Sylvestre devra verser à la commune la somme de 2278 € pour couvrir les frais de gestion et la surveillance du site.

Délibération votée à l'unanimité :

10 9^{ème} Délibération : Indemnités Forfaitaire pour travaux supplémentaires élections- Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que lors des élections « présidentielles, législatives, Régionales Municipales » certains agents municipaux sont amenés à effectuer des heures supplémentaires (tenue des bureaux de vote, montage et démontage du matériel, organisation et logistique des scrutons etc..). Ces travaux supplémentaires, effectués sur demande de l'autorité territoriale peuvent être compensés de différentes manières et notamment la mise en place de l'IHTS (Indemnité Horaire Travaux Supplémentaires). Proposition est faite d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents titulaires et aux agents contractuels de droit public en vue des élections de mars 2026.

Délibération votée à l'unanimité

11 10^{ème} Délibération : Revalorisation des indemnités élus conformément à la loi N° 2025-1249 portant création d'un statut de l'Elu local- Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Pour donner suite à la nouvelle loi du 22 décembre 2025, proposition est faite de ne pas revaloriser les indemnités des élus et de rester sur le taux voté par délibération en date du 09 juin 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

12 – Informations du Maire :

12.a– Vote du CFU 2025- : Rapporteur : Mme Maria SEUBE : En raison d'un problème à la DGFiP au niveau national il n'est pas possible à ce jour et à la demande du comptable public de voter le CFU.

12 b- Protection Fonctionnelle : Rapporteur : Mme Maria SEUBE : La protection fonctionnelle a été accordée à la secrétaire générale de Mairie pour donner suite à sa demande.



Département du Gard
Commune de Gaujac
Liberté – Égalité – Fraternité

Gaujac, le 02 mars 2026

13.c - Bilan des Intervention du SDIS 30 : Rapporteur : Mme Maria SEUBE : Le SDIS 30 a transmis le bilan des interventions sur Gaujac pour l'année 2025. Ce bilan est consultable en mairie.

14.d -Déplacement du bureau de vote pour les élections municipales de mars 2026 -Rapporteur : Mme Maria SEUBE : Le commune a sollicité en date du 03/02/2026 les services de l'état pour le déplacement du bureau de vote à la salle polyvalente « Claude PICAL ». La Préfecture du Gard a accepté la demande de la commune. L'information aux électeurs et électrices sera fait.

15 e.- Entretien des Cours d'eau par le syndicat « AB CEZE » : Rapporteur : Mme Maria SEUBE : Ledit syndicat a transmis le planning prévisionnel d'entretien des cours d'eau par l'équipe verte pour l'année 2026. Ce planning est consultable en mairie.

16.f -Soutien financier Agglomération du Gard Rhodanien -Fonds de concours : Rapporteur : Mme Maria SEUBE :

Accord pour le versement des fonds de 2023 suite à la délibération du 17/12/2025 –
Montant accordé = **10 960 €**

Versement du solde de 2021 de **5 565 €**.

17.g -Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité du GARD (SMEG) Rapporteur Maria SEUBE. Le syndicat a modifié ces statuts et par arrêté préfectoral N° DCLC-SCFI-BFLI-2025 12-22 est devenu **Territoire d'énergie GARD SMEG**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 44.

Le secrétaire de séance
AYRAL Mélanie

Madame le Maire
Maria SEUBE